

## Examens professionnels supérieurs 2021 en horticulture

JardinSuisse fixe les modalités d'inscription à la répétition des examens professionnels supérieurs selon le système modulaire, sur la base du règlement d'examen/des directives de 2009 (cf. [www.jardinsuisse.ch](http://www.jardinsuisse.ch) → Formation → Formation professionnelle supérieure) comme suit:

### Dates et lieu des examens

L'examen professionnel supérieur en horticulture se compose des volets suivants:

- Examens partiels: "Paysagiste, Conducteur de travaux" pour "paysagisme" (8 heures)  
"Horticulteur, Chef de cultures" pour "producteurs" (8 heures)
- Examen principal: "Maître jardinier" (7 heures plus travail de diplôme avec entretien de spécialistes)

Calendrier prévu pour les examens:

- Examens partiels: Lundi, **19 avril 2021**, Oeschberg
- Examen principal: Lundi, **23 août 2021**, Oeschberg
- Travaux de diplôme: Remise le **02 septembre 2021**  
Présentation/entretien technique le  
**20 - 22 septembre 2021**

**Cette annonce se réfère seulement à la répétition des examens professionnels supérieurs du règlement d'examen 2009.**

### Conditions d'admission

Conditions requises pour l'admission à un examen partiel:

- Brevet fédéral de contremaître jardinier.
- Toutes les certificats de modules requises conformément aux instructions (les candidats n'ayant pas encore toutes les fins de module demandées à la date d'inscription peuvent néanmoins être admis à condition de fournir les fins de modules faisant défaut au plus tard 1 semaine avant le début des examens).
- À la date d'inscription, détenir au moins 36 mois d'expérience professionnelle (suivant l'obtention du CFC horticulteur) dans le même domaine que l'examen partiel choisie.
- Inscription complète, dans les délais impartis.

Condition requise pour l'admission à l'examen principal: Avoir au préalable réussi à un examen partiel.

### Taxe d'examen

Examen partiel: Fr. 800.-- / Examen principal: Fr. 800.--

### Inscription, renseignements

Le formulaire officiel est obligatoire pour l'inscription. Le retourner ainsi que tous les justificatifs nécessaires **au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2020** (le cachet de la poste faisant foi) à:

**JardinSuisse, Höhere Berufsbildung, Bahnhofstrasse 94, 5000 Aarau**

L'inscription est ferme et oblige le candidat, en cas d'admission, à payer la taxe d'examen!

Pour obtenir renseignements, formulaires d'inscription et règlements d'examen/instructions (Fr. 25.--) veuillez vous adresser à l'adresse ci-dessus (tél. 044 388 53 35 ou à [bbs@jardinsuisse.ch](mailto:bbs@jardinsuisse.ch)).

La Commission d'assurance qualité

Aarau, le 08 octobre 2020